

DOC CERT L1 - V24
Programme de CERTIFICATION

 Les liens renvoient au site Intranet de Bureau
 Alpes Contrôles

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017	15 mars 2017	concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques	règlement (UE) 2020/1693 du 11 novembre	Liste l'ensemble des dates et échéances du règlement de base qui ont été décalées d'un an. modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 en ce qui concerne les exigences en matière de tenue de registres pour les opérateurs de la production biologique
Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil	30 mai 2018	relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques , et abrogeant le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil	règlement délégué (UE) 2021/269 (du 04/12/2020)	modifier sa date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2022.
Règlements d'exécution portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 et règlements délégués modifiant ou complétant le règlement (UE) 2018/848 :				
Règles de production :				
Le règlement délégué (UE) 2020/427 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848	janv 20	En production végétales sur la partie relative aux graines germées , En apiculture sur la partie relative au nourrissage des ruches , En aquaculture sur la partie relative aux juvéniles aquacoles .		
Le règlement délégué (UE) 2021/716 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848 :	Fev. 21	Dérogations graines germées, alimentation aquacole et traitements vétérinaires pour animaux aquaculture art 12 et 15		
Le règlement délégué (UE) 2022/474 du 17 janvier 2022 modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 concernant les exigences spécifiques applicables à la production et à l'utilisation des plantules non biologiques, en conversion et biologiques ainsi que d'autre matériel de reproduction des végétaux	mars-22	Il sera possible de produire des plants bio à partir de plantes mères ou autre MRV non biologique . Les plants issus de MRV non bio devront être cultivés en bio, avec le lien au sol et sans intrants interdits en AB. Cela concerne uniquement les espèces dont le cycle de culture est supérieur à 12 mois entre plantation et récolte, excluant les annuelles .		
Le règlement d'exécution (UE) 2020/464	mars 20	complète le règlement de base en ajoutant des règles détaillées relatives à : l' élevage d'animaux terrestres et aquacoles (période allaitement- densités et surfaces intérieures extérieures, caractéristiques espaces extérieurs, /espèce type animaux) les modalités de reconnaissance rétroactive de la période de conversion , la transformation des denrées alimentaires et des aliments des animaux, les bases de données que les Etats membres doivent mettre en place pour renseigner la disponibilité des intrants biologiques (matériel de reproduction des végétaux, animaux bio et juvéniles aquacoles). <i>ajout cervidé lapins</i>		
Le règlement délégué (UE) 2020/1794	Sept 20	SEMENCES modifie l'annexe II du règlement de base pour ce qui concerne le matériel de reproduction des végétaux en conversion et non biologiques (les semences et les plants) .		

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Le règlement délégué (EU) 2021/1189	Mai 21	SEMENCES matériel de reproduction végétale de matériel hétérogène biologique de genres ou d'espèces		
Le règlement délégué (UE) 2020/2146	Sept 20	complète le règlement de base pour ce qui a trait aux règles de productions exceptionnelles (notamment l'octroi de dérogation en cas de circonstances catastrophiques , de type sécheresse par exemple).		
Le règlement d'exécution (UE) 2021/1165	Juillet 21	qui dresse la liste des produits et substances autorisés en agriculture biologique : Produits phytopharmaceutiques (annexe I); Fertilisants, amendements (annexe II); Production des aliments pour animaux (annexe III); Produits de nettoyage et de désinfection (annexe IV); Produits pour les denrées alimentaires et la levure (annexe V); Produits autorisés dans les pays tiers (annexe VI, vide à ce jour).	Règlement (UE) 2023/121 du 17 janvier 2023	Modification des Annexes : Annexe I (Substances actives produits phytopharmaceutiques), Annexe II (Engrais et Amendements), Annexe III (Aliments pour animaux) et Annexe V (Additifs et Auxiliaires produits transformés). Ajout d'intrants.
Le règlement délégué (UE) 2021/1691 du 12 juillet 2021	Juillet 21	REGISTRES modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 en ce qui concerne les exigences en matière de tenu de registres pour les opérateurs de la production biologique (cahier de culture, cahier d'élevage, justificatifs des dérogations obtenues, registre de rucher, registres de		
Le règlement délégué (UE) 2021/642	oct 20	qui modifie des dispositions relatives à l' étiquetage dans le règlement de base et modifiant l'annexe III du R(UE) 2018/848. Les modifications portent sur l'étiquetage des produits biologiques, notamment les aliments composés pour animaux et les mélanges de semences de plantes fourragères		
Règles de contrôles :				
Le règlement d'exécution (UE) 2021/279	févr 2021	Procédure à suivre par opérateur en cas de soupçon de présence de produits ou substances non autorisés • Méthodologie pour une enquête officielle • Etiquetage : produits en conversion, code OC/Origine • Groupe d'opérateurs (taille maxi, documents/registres, fonctionnement) • Pourcentage de contrôles et d'échantillonnage • Catalogue National des Mesures • Echanges d'infos sous OFIS		
Le règlement d'exécution (UE) 2021/771	janv 21	qui précise les critères et conditions des contrôles documentaires (vérifications des documents comptables notamment).		
Le règlement délégué (UE) 2021/1006	avril 21	qui modifie les dispositions relatives au modèle de certificats des opérateurs bio.		
Le règlement délégué (UE) 2021/715	Janv 21	qui précise les règles applicables aux groupes d'opérateurs .		
Règles de commerce avec les pays tiers :				
Règlement délégué (UE) 2021/1697 (du 13 juillet 2021)	juillet-21	qui modifie le règlement de base quant aux critères pour la reconnaissance et le retrait de la reconnaissance des autorités compétentes et des organismes certificateurs en charge du contrôle des produits bio dans les pays tiers concernés par le régime de la conformité.		
Règlement délégué (UE) 2021/1698 (du 13 juillet 2021)	juillet-21	la supervision des autorités compétentes et des organismes certificateurs en charge du contrôle des opérateurs et produits bio dans les pays tiers concernés par le régime de la conformité.		

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlement UE 2021/1378	Aout 21	qui modifie les dispositions relatives au modèle de certificats des opérateurs et liste des OC reconnus EN PAYS TIERS.	règlement UE 2021/2119	établissant des règles détaillées concernant certaines registres et déclarations requis de la part des opérateurs et groupes d'opérateurs et les moyens techniques de délivrance des certificats
Règlement délégué (ue) 2021/2306 de la commission du 21 octobre 2021	déc-21	complétant le règlement (ue) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des règles relatives aux contrôles officiels des envois de produits biologiques et de produits en conversion destinés à l'importation dans l'union et au certificat d'inspection		
Règlement d'exécution (ue) 2021/2307 de la commission du 21 octobre 2021	déc-21	établissant les règles relatives aux documents et aux notifications requis pour les produits biologiques et les produits en conversion destinés à l'importation dans l'union		
Règlement délégué (ue) 2021/2305 de la commission du 21 octobre 2021	déc-21	complétant le règlement (ue) 2017/625 du parlement européen et du conseil par des règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits, et modifiant les règlements délégués (ue) 2019/2123 et (ue) 2019/2124 de la commission		
Règlement délégué (UE) 2021/2304 de la commission du 18 octobre 2021	déc-21	complétant le règlement (ue) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des règles relatives à la délivrance de certificats complémentaires attestant la non-utilisation d'antibiotiques dans la production biologique de produits animaux à des fins d'exportation		
Règlement d'exécution (ue) 2021/2325 de la commission du 16 décembre 2021	déc-21	établissant, conformément au règlement (ue) 2018/848 du parlement européen et du conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (ce) no834/2007 du conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'uni		
règlement UE 2021/1342	Aout 21	encadrer les informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance.		
CODES				
CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME	en cours de validité	Articles afférents du TITRE IV du LIVRE VI (Pour la partie spécifiquement "Agriculture biologique", chapitre 1er section 1 et chapitres 5)	Voir mises à jour du Code rural sous https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do	
CODE DE LA CONSOMMATION	en cours de validité	Articles afférents du Titre III du Livre IV du code de la consommation (Pour la partie spécifiquement "Agriculture biologique", voir chapitres II sous-section 3 et 4)	Voir mises à jour du Codeconsommation sous https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do	
Documents INAO				
Circulaire INAO	Version de 27/12/2022	INAO – CIRC – 2021 - 03 - Délégation de tâches aux organismes de contrôle dans le domaine de l'agriculture biologique		
Circulaire INAO	Version de 14/12/2021	INAO – DIR – CAC – 7 principes généraux du contrôle de la production biologique		

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Circulaire INAO	version du 14/12/2021	INAO-CIRC-2021-04 PROCEDURES ET MODALITES D'AGREMENT DES ORGANISMES DE CONTROLE		
Décision INAO	Version de 14/01/2022	INAO-DEC-CONT-AB-1 - Dispositions de contrôle communes relatives à la stratégie analytique		
Décision INAO	Version de Février 2021	INAO-DEC-CONT-AB-2 - Dispositions de contrôle communes au cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique		
Décision INAO	Version de novembre 2022	INAO-DEC-CONT-AB-4 - Dispositions de contrôle communes relatives à la certification selon le mode de production biologique		
Cahiers des charges français et avenants				
Cahier des charges	Arrêté du 28/12/2021 (JORF du 31/12/2021)	Cahier des charges et avenants concernant le mode d'agriculture biologique d'animaux d'élevage		
Cahier des charges	Arrêté du 09/12/2019 (JORF du 12/12/2019)	Cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique		
Guides de lecture et ses notes de lecture				
Guide de lecture	oct-22	Guide de lecture 2022		
Outils pratiques (listes des intrants autorisés)				
		Voir le site internet de l'INAO		
Règles d'usage de la marque AB				
Règles d'usage de la marque	févr-12	Règles d'usage de la marque		
Note d'information	déc-19	Note d'information règles d'usage de la marque AB - Précisions		
Documents qualité				
CERT P2	V7	Procédure de certification, surveillance et renouvellement		
CERT PC2	V1	Dispositions de Contrôle Spécifiques du cahier des charges français sur la production d'escargots et d'autruches biologiques		